

Lundi 12 octobre 2020

## Note aux rédactions

### Travaux d'entretien de l'ouvrage d'art 1128 sur la RD644 Commune de Masnières

Dans les nuits du mardi 20 au mercredi 21 octobre et du jeudi 22 au vendredi 23 octobre 2020, (sous réserve des conditions climatiques et de l'évolution de la crise sanitaire), le Département du Nord entreprendra des travaux d'entretien de l'ouvrage d'art 1128, Route Nationale et Pont de Masnières, situé sur la commune de Masnières.

Les travaux comprendront :

- le rabotage du revêtement du tablier,
- la pose d'un nouvel enrobé,
- le remplacement des joints de dilatation.

Ils permettront de renforcer la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

#### **Organisation des travaux :**

Ainsi, afin de minimiser la gêne des usagers et des riverains, les travaux seront réalisés de nuit, entre 19h et 7h :

Nuit du mardi 20 au mercredi 21 octobre : Remplacement du revêtement de chaussée sur l'ouvrage d'art

Nuit du jeudi 22 au vendredi 23 octobre : Remplacement des joints de dilatation

Ils nécessiteront la mise en place d'une déviation de la RD 644 entre 19h et 7 h.

A Masnières, la RD644 (Route Nationale) sera barrée entre l'intersection avec la RD15 (Rue de Crèvecoeur) et la voie communale « Rue Verte ».

Une déviation sera mise en place dans le sens Masnières vers Saint-Quentin – Peronne : depuis la RD644 à Masnières, la RD15 (Route de Crèvecoeur) jusque Crèvecoeur-sur-l'Escaut, puis la RD103 (Rue du Moulin) prolongée par la rue Haute en direction de Les Rues-des-Vignes. Ensuite la RD96 (Hameau de Vaucelles) jusqu'à la RD644, puis la direction de Masnières via le carrefour « le Bonavis » et inversement.

**Montant des travaux** : 30 000 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

#### **Mise en place de clauses d'insertion**

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 6 heures prévues.



Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.